



REUNION DU COMITE SYNDICAL 02.09.2026

Procès-verbal

Date de la convocation : 06 août 2026

Secrétaire de séance : Monsieur Renaud BLOND (Communauté d'Agglomération Bourges Plus)

Présents avec voix délibérative :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus (6/11) : Mme FLORENTIN ; M DESROCHES ; M BLOND ; M. CABRERA ; Mme ROGER ; M GAUTHIER ;
- Communauté de Communes de la Septaine (7/9) : -M CHEVREAU ; M FRANCISQUE ; M SAUTEREAU ; M DELVILLE ; M BAUDON ; M GUILLAUMIN ; Mme CHIRON ;
- Communauté de Communes Sauldre et Sologne (0/1) : -
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry (18/21) : M. COSSON ; M PETITHOMME ; Mme PAJON ; M OBRY ; M BENOIT ; Mme RIOU ; M RIPARD ; M GERARD ; Mme BORY ; M GROSSO ; M COLLIN ; M POISSON ; M PICARD ; Mme FRAISEAU GRIVOT ; M MARTIN ; Mme RIOU ; Mme LELOUP ; M POINTEAU ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry (4/8) : M SCHERER ; Mme CAPLAN ; Mme BERTON ; M MOTRET ;
- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise (1/1) : M POLICARD ;

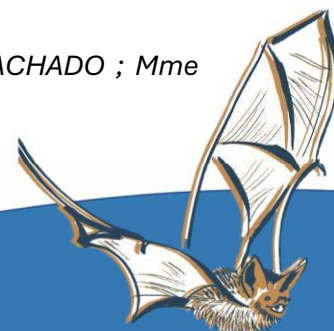
Certains membres sont arrivés en cours de séance, ce qui explique la différence dans le nombre de votes des délibérations.

- 18h53 : arrivée de M. BAUDON, M. SAUTEREAU et M. GUILLAUMIN (Communauté de communes La Septaine).
- 18h59 : arrivée de M. RENAUD (Communauté de communes Terres du Haut Berry).

Présents sans voix délibérative :

Absents excusés :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. LORIEUX ; M. VALLÉE. ; M PERUCHOT ;
- Communauté de Communes de la Septaine : M. PISKOREK ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. PHILOREAU ; M MACHADO ; Mme TURPIN ; Mme GEDEAS ; M GUILLEMINOT ; Mme DUCROCQ ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : -M BOURDIN ; M PONS



❖ Ouverture de la séance

M COSSON salue les personnes présentes et les remercie de leur présence. Il précise que le quorum est atteint et présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR – MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1. Approbation du PV du CS du 03/06/2026

2. Présentation des délégations

3. Délibération

- ❖ Fixation des Indemnités aux Président et Vice-Présidents
- ❖ Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Yèvre-Auron
- ❖ Désignation d'un délégué élu CNAS
- ❖ Approbation du Règlement Intérieur
- ❖ Approbation Règlement Budgétaire et Financier
- ❖ Programme d'actions et financement de l'AdT 2026-2028

4. Technique

- ❖ Travaux 2026
- ❖ Etude
- ❖ Suivi
- ❖ Communication



❖ Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE



❖ Le Président expose:

Le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le procès-verbal de ladite séance (*Article L.2121-15 du CGCT*).

En pratique, un délégué peut volontairement se proposer pour assurer ces fonctions. le procès verbal est rédigé par la cellule technique et validé par le secrétaire.



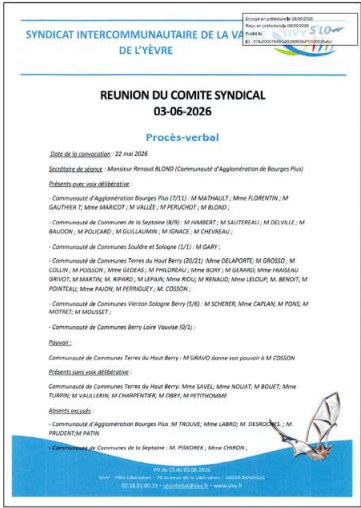
Monsieur Renaud BLOND (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

❖ Approbation du procès-verbal en date du 03/06/2026

APPROBATION PROCES-VERBAL



❖ **SIVY (Conseil du 03/06/2026)**



- ✓ **41 présents**
- ✓ **7 excusés**
- ✓ **8 délibérations**

Communautés de Communes et d'Agglomération	Présence délégué titulaire	Présence délégué suppléant	Total (% voies délibératives)
Berry Loire Vauvise	0/1	0/1	0 %
Bourges Plus	6/11	1/11	64 %
La Septaine	8/9	0/9	89 %
Sauldre et Sologne	1/1	0/1	100 %
Terres du Haut Berry	19/21	10/21	100 %
Vierzon Sologne Berry	4/6	1/6	83 %

Monsieur COSSON, demande si les délégués ont des remarques concernant le procès-verbal du comité syndical qui s'est tenue en date du 03 juin 2026. En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé.

Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0

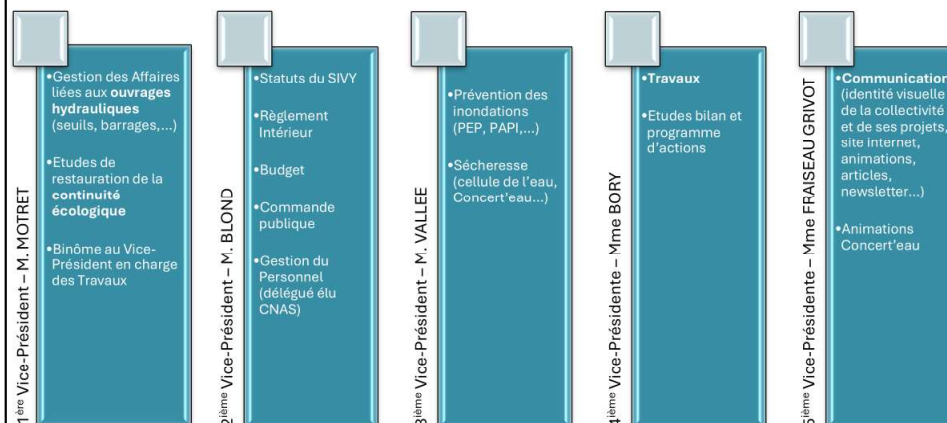
❖ Présentation des délégations des Vice-Présidents

M. COSSON présente la répartition des délégations et désigne les délégations par Vice-Président.

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS



❖ Désignation des délégations par Vice-Président



❖ Délibération n° 12/2026 Fixation des indemnités aux Président et Vice-Présidents (présentée par le Président, M COSSON)

DÉLIBÉRATION N°12/2026



❖ Fixation des Indemnités aux Président et Vice-Présidents

Nom Prénom , Poste	Taux Maximal (en % de l'IB 1027)	Taux retenu (en % de l'IB 1027)	Montant brut mensuel (en €)
Thierry COSSON, Président	35,44	20	822,10
Marc MOTRET, 1 ^{er} Vice-Président	17,72	8	328,84
Renaud BLOND 2 ^{ème} Vice-Président			
Thierry VALLEE 3 ^{ème} Vice-Président			
Cécile BORY 4 ^{ème} Vice-Présidente			
Cécile FRAISEAU GRIVOT 5 ^{ème} Vice-Présidente			

Pour : —

Contre : —

Abstention (s) : —

Indice Brut 1027 = 4 110,52 € en 2026

Il a rappelé les taux précédents : ils étaient fixés à 19 % en 2014 et à 7 % pour les vice-présidents.

Il demande au conseil syndical d'accepter l'application des montants figurant dans le tableau, soit un taux de 20 % pour le président et de 8 % pour les vice-présidents. et de les inscrire au compte 6531. Il est donc proposé de fixer ces taux.

M. Cosson a demandé si les délégués avaient des questions.

Aucune question n'ayant été formulée, il a été procédé au vote.

Pour : 27

Abstentions : 5

Contre : 0

Il remercie l'assemblée : la proposition est approuvée.

❖ Délibération n° 13/2026 Désignation du représentant de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron (présentée par le Président, M COSSON)

DÉLIBÉRATION N°13/2026

❖ **Désignation du représentant de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron**

- 1 siège aux collèges des collectivités territoriales et des établissements publics;

Note: Certaines instances de la CLE sont soumises aux conditions de quorum.

Candidat: Monsieur Thierry COSSON, Président

Pour : _____
Contre : _____
Abstention (s) : _____



M COSSON précise que M. BENOIT, ancien président, était jusqu'à présent le représentant du SIVY au sein de la CLE. Cependant, M BENOIT n'étant plus président, il ne peut plus siéger. M. COSSON propose donc d'être nommé représentant.

M BENOIT, ancien président, prend la parole pour préciser que le représentant de la CLE est désigné par arrêté préfectoral.

Mme MILNE rappelle qu'il est possible, de déléguer cette fonction à un vice-président. Toutefois, celui qui aurait pu l'assumer, M VALLÉE siège déjà en tant que représentant de la Fédération de pêche ; il ne peut donc pas cumuler les sièges.

Pour : 32
Abstentions : 0
Contre : 0

❖ Délibération n° 14/2026 Désignation d'un délégué élu du CNAS (présentée par le Président, M COSSON)

DÉLIBÉRATION N°14/2026



❖ Désignation d'un délégué élu du CNAS

- 1 délégué élu ;
- Participation à l'assemblée générale annuelle.

Note: 1 délégué peut représenter plusieurs structures.

Candidat: Monsieur Renaud BLOND – 2^{ème} Vice-Président



Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

Vu l'élection de M BLOND en tant que 2^e Vice-Président, et vu les arrêtés de délégation de fonctions le concernant, il est proposé de nommer M. BLOND représentant du SIVY au sein du CNAS.

M COSSON demande s'il y a des questions. Aucune question n'ayant été formulée, il est procédé au vote :

Pour : 32
Abstentions : 0
Contre : 0

La proposition est approuvée.

❖ Délibération n° 15/2026 Approbation du règlement intérieur (présentée par M BLOND, 2^{ème} Vice-Président)

M COSSON laisse la parole à M BLOND pour présenter la prochaine délibération qu'il a préparée, à savoir le règlement intérieur.

DÉLIBÉRATION N°15/2026

❖ **Approbation du Règlement Intérieur**

- Aucune modification apportée depuis son approbation en avril 2021;
- Décrit le fonctionnement des instances suivantes:
 - Réunions du comité syndical (contenu);
 - Commissions et comités consultatifs;
 - Tenue des séances du comité syndical (déroulement);
 - Débats et votes des délibérations;
 - Comptes-rendus des débats et décisions;
 - Fonctionnement du Bureau;
 - Dispositions diverses (modification et application du règlement intérieur).

Pour : —
 Contre : —
 Abstention (s) : —



M BLOND remercie M le Président et salue les personnes qu'il n'aurait pas encore vues avant l'ouverture de la séance.

Il précise que le règlement figurait dans le lien de téléchargement joint à la convocation, et des exemplaires papier sont disponibles dans la salle pour les personnes qui n'auraient pas pu le télécharger.

M BLOND rappelle que le SIVY est soumis à l'obligation de rédiger un règlement intérieur. Un règlement existait déjà lors du précédent mandat.

Le règlement intérieur s'articule en sept chapitres. Il réalise une synthèse du document afin d'informer le comité syndical du contenu de ce document.

Il propose l'approbation du règlement intérieur.

Pour : 32
 Abstentions : 0
 Contre : 0

Le règlement intérieur est approuvé.

M BLOND remercie les délégués pour leur confiance.

❖ Délibération n° 16/2026 Approbation du règlement Budgétaire et Financier (présentée par M BLOND, 2^{ème} Vice-Président)



DÉLIBÉRATION N°16/2026

❖ **Approbation du Règlement Budgétaire et Financier**

- L'Ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 - art. 1 impose qu'« Avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier. »
- Ce dernier comprend les éléments suivants:
 - Cadre réglementaire;
 - Exécution budgétaire;
 - Gestion du patrimoine.

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —



M BLOND précise qu'il s'agit d'une demande de la préfecture de faire ce règlement budgétaire et financier. Il procède à une synthèse de ce règlement.

M. BLOND demande s'il y a des questions.

Aucune question n'ayant été formulée, il est procédé au vote :

Pour : 32
Abstentions : 0
Contre : 0

Le règlement budgétaire et financier est approuvé

M BLOND remercie les délégués pour leur confiance.

❖ Délibération n° 17/2026 Approbation du Programme d'actions et financement de l'Accord de Territoire 2026-2028 (présentée par le Président, M COSSON)

Avant de présenter la délibération, M COSSON remercie M le Maire de Vignoux-sur-Barangeon qui est arrivé en cours de séance pour le prêt de la salle des fêtes.

DÉLIBÉRATION N°17/2026

❖ **Approbation du Programme d'actions et financement de l'Accord de Territoire 2026-2028**

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le programme d'actions de l'Accord de Territoire 2026-2028 du bassin de l'Yèvre et son plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter les aides financières (subventions) associées auprès :
 - de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
 - du Conseil Régional Centre-Val de Loire ;
 - du Conseil Départemental du Cher ;
 - du FEDER le cas échéant.
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de l'Accord de Territoire 2026-2028.

Pour : —
 Contre : —
 Abstention (s) : —

**DÉLIBÉRATION N°17/2026**

❖ **Approbation du Programme d'actions et financement de l'Accord de Territoire 2026-2028**

Programmation financière:



	TOTAL AdT	AELB	RCVL	FEDER	CD18	SIVY
	en € TTC					
	2 332 655	1 280 029	240 628	101 880	160 111	550 007
	en %					
	100	55	10	4	7	24
Animation	653 171	351 454	-	101 880	-	199 837
Travaux	1 399 724	759 749	240 628	-	107 629	291 718
Etude	235 000	145 500	-	-	40 000	49 500
Suivi	35 300	17 650	-	-	10 590	7 060
Communication	9 460	5 676	-	-	1 892	1 892

DÉLIBÉRATION N°17/2026



Programmation d'actions

	2026	2027	2028
Actions	5, 9, 19, 20, 20bis	18, 25, 27, 29, 30, 31, 32, 33	36, 37, 40, 41
Type d'action	- Mise en défens - Aménagement/ Suppression d'ouvrage - Restauration morphologique	- Restauration morphologique - Suppression d'ouvrage - Convention de gestion d'ouvrage	- Restauration morphologique - Mise en défens
Bassin	Colin, Barangeon, Yèvre	Barangeon, Colin, Ouâtier, Yèvre, Langis	Moulon, Langis, Marges, Ouâtier
Communes	Morogues, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Germain-du-Puy, Aubinges	Mery-ès-Bois, Humbligny, Moulins/Y., Farges en S., St Michel de Volangis, Morogues	Menetou-Salon, Vignoux-sous-les-Aix, Avord, Rians
Montant prévisionnel en € TTC	617 734	443 950	338 040
Etude	Clapet de la Laiterie à Mehun/Y	Rivières & climat	Moulin de Chancenay à Allouis

M COSSON procède à la lecture de la délibération n°17/2026.

Il rappelle qu'il s'agit d'approuver le programme d'actions du territoire, élaboré après plusieurs études menées sur le bassin versant. Ces travaux ont permis d'identifier les interventions à conduire sur les trois années à venir.

Si vous êtes en accord avec ce programme, il vous est demandé de l'approuver.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il propose de passer au vote.

Pour : 32

Abstentions : 0

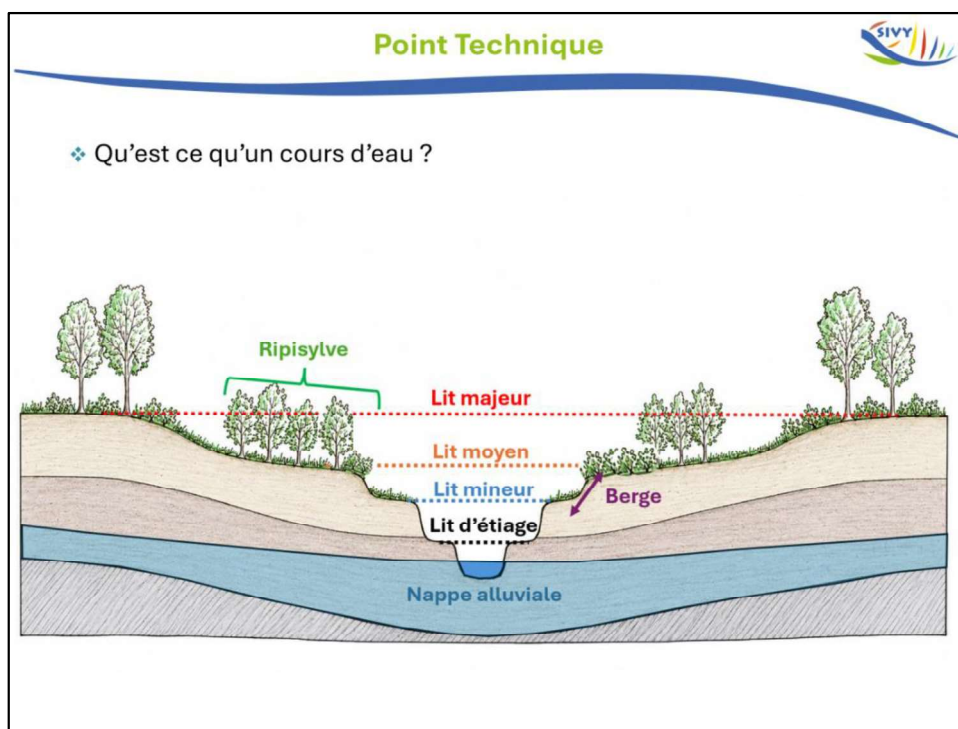
Contre : 0

Le programme d'actions et le financement de l'accord de territoire a été approuvé.

M. COSSON laisse la parole aux techniciens pour présenter l'actualité des travaux en cours.

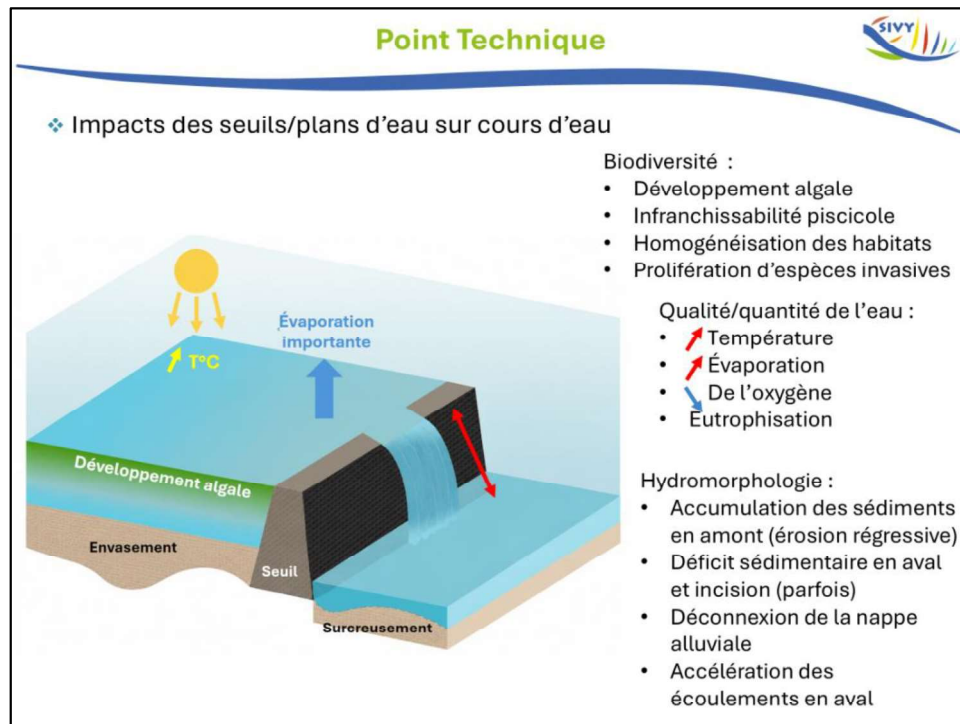


Mme MILNE propose au comité syndical d'aborder un point technique qui sera présenté par M FORGE.



M FORGE (Technicien du SIVY) se présente et indique qu'il va présenter plusieurs diapositives ayant pour objectif de définir le lexique couramment utilisé dans la gestion des milieux aquatiques.

Il commence par présenter ce qu'est un cours d'eau. Il précise ensuite l'impact des seuils et plans d'eau sur les cours d'eau.



M. COSSON reprend la parole pour rappeler que, pour ceux qui étaient présents lors de la visite de chantier à La Couturanderie, l'image projetée correspond exactement aux travaux réalisés.

Il précise que les participants ont pu constater l'accumulation de sédiments particulièrement importante avant le seuil.

L'intervention a consisté à évacuer une partie de ces apports et à recréer un écoulement conforme au fonctionnement naturel de la rivière, en aménageant des zones permettant d'accélérer ou de ralentir l'eau.

Ces travaux visent à restaurer une dynamique hydraulique naturelle, favorable à une eau plus fraîche et à un milieu aquatique équilibré.

M BENOIT prend la parole pour rappeler que l'une des grandes missions des syndicats de rivières est de respecter la continuité écologique. Il indique qu'il est probable que plusieurs seuils devront être supprimés dans les années à venir afin de répondre à cet objectif.



IV. Travaux 2026

✓ **Action 8: Effacement du plan d'eau de la Couturanderie**
Commune : Saint-Laurent **Entreprise :** Varvoux TP
Montant en € TTC: 31 416 € (montant estimé à 70 000 €)

Financement à 100% :
 Agence de l'eau Loire-Bretagne: 70%
 Région Centre –Val de Loire: 30%



- Propriétaire privé
- Effacement d'ouvrage : chute de 1,5 m
- Effacement d'un plan d'eau de 0,8 ha
- Restauration de 120 ml de la Fontenelle (affluent du Barangeon)

Fin des travaux: 16 juin 2026
Plantations à réaliser

Mme MILNE (Responsable de la collectivité) prend la parole et invite les délégués à ne pas hésiter à poser des questions. Elle rappelle que l'objectif est de rendre les conseils compréhensibles pour tous et, pour les techniciens, de rendre compte de ce qui est réalisé au SIVY.

Elle rappelle les travaux réalisés à Saint-Laurent et précise qu'ils sont financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 70 % et par la Région Centre-Val de Loire à hauteur de 30 %.



IV. Travaux 2026

✓ **Action 8: Effacement du plan d'eau de la Couturanderie**
Commune : Saint-Laurent **Entreprise :** Varvoux TP



Août 2026



Mai 2020

Elle indique que le SIVY pense les travaux dans le but d'avoir le moins d'impact possible et de redonner à la rivière son cours naturelle. Ainsi, l'export est minimisé au possible.

M COSSON précise que plus les travaux sont ambitieux plus la prise en charge est importante.



IV. Travaux 2026

✓ **Action 9: Effacement du seuil du Lavoir**

Commune: Neuvy-sur- Barangeon **Entreprise:** Bougé TP (41)

Montant en € TTC: 68 768 € TTC (montant estimé: 72 000 €)

Financement à 100% :
 Agence de l'eau Loire-Bretagne: 70%
 Région Centre –Val de Loire: 30%





- Effacement d'ouvrage;
- Retrait d'atterrissements et comblement de fosse;
- Maintien en eau du lavoir par une pompe manuelle.

**Fin des travaux:
18 septembre 2026**

Mme MINCHIN (Technicienne du SIVY) prend la parole pour présenter les travaux d'effacement du seuil du Lavoir à Neuvy sur Barangeon.

Elle rappelle que le 18 août 2026 s'est tenue une réunion de chantier avec plusieurs riverains. Cette rencontre a permis de présenter le projet, d'expliquer les enjeux et de mener un travail de pédagogie.

Les travaux ont débuté le 27 août, les habitants ont rapidement compris l'intérêt de retrouver une rivière dans son état naturel. La fin des travaux est prévue pour la semaine prochaine.

IV. Travaux 2026



✓ Action 20bis/21 23 et 24: Restauration du ruisseau de La Brosse

Commune: Aubinges **Entreprise:** ID VERDE 1 réponse au marché (lot 1 uniquement)

Montant en € TTC: 62 790,48 € (montant estimé: 87 000 €)

Financement à 81% :

Agence de l'eau Loire-Bretagne: 57%

Région Centre –Val de Loire: 17%

Conseil Départemental du Cher: 7%



- Propriétaire privé
- Effacement d'ouvrage
- Réfection d'un passage à gué (suppression chute)
- Recharge granulométrique sur 600 ml

Fin des travaux:
2 octobre 2026

Mme MINCHIN poursuit la présentation des travaux à venir sur la commune d'Aubinges.

Elle indique que les travaux devraient débuter autour du 14 septembre, pour une durée d'environ trois semaines.

IV. Travaux 2026



✓ Action 5: Mise en défens du Colin

Commune: Morogues

Entreprise: à définir

Montant estimé en € TTC: 6 300 €

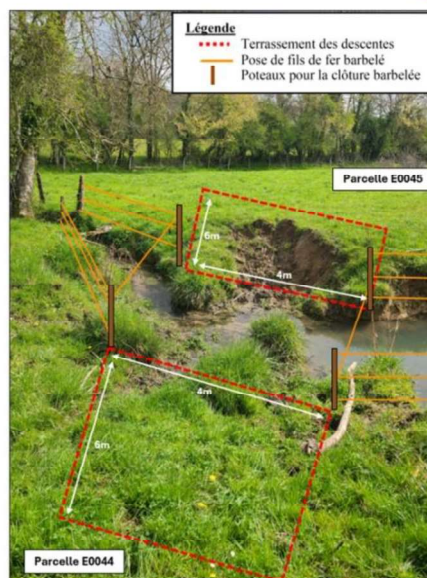
Financement à 60% :

Agence de l'eau Loire-Bretagne: 50 %

Conseil Départemental du Cher: 10%



- Réalisation de 2 passages à gué;
- Mise en défens du Colin sur 240 ml



Elle précise ensuite que la dernière action que le SIVY souhaite engager avant le 31 octobre concerne la commune de Morogues. Il s'agit de la création de deux passages à gué ainsi qu'une mise en défens de 240 mètres linéaires.

Pour l'instant, aucun devis acceptable n'a été reçu par le SIVY.

IV. Travaux 2026

✓ **Action 19: Marché de maîtrise d'œuvre du Barrage D**

Commune: Saint-Germain-du-Puy **Entreprise:** ICAménagement/ NCA Environnement

Montant en € TTC: 35 070 € (Montant estimé: 30 000 €)



Mme MILNE prend la parole pour parler de l'étude de maîtrise d'œuvre du Barrage D qui a commencé en novembre 2025.

Elle indique qu'il s'agit d'un aménagement d'ouvrage et que le SIVY ne dispose ni des compétences, ni des assurances adaptées à ces travaux. Elle rappelle qu'avec à un bureau d'études, le SIVY s'assure de bénéficier des garanties nécessaires, ce qui sécurise pleinement l'opération.

Elle ajoute que l'ouvrage est situé sur une propriété privée, ce qui pose la question de la propriété du futur ouvrage. Le linéaire concerné compte de nombreux propriétaires ; le SIVY intervient donc sur domaine privé avec leur accord. Elle ajoute que les travaux sont estimés à 300 000 €.

M COSSON rappelle le travail de fond mené conjointement par la Ville de Bourges, la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, la Ville de Saint-Germain-du-Puy et le SIVY.

Il ajoute que les actions portent notamment sur la répartition des eaux, le renforcement des berges et la fermeture des renards.

Il souligne que tous les problèmes ne pourront pas être réglés, notamment dans le contexte du réchauffement climatique.

De plus, un des propriétaires étant décédé, il faudra se rapprocher des héritiers pour poursuivre les démarches.

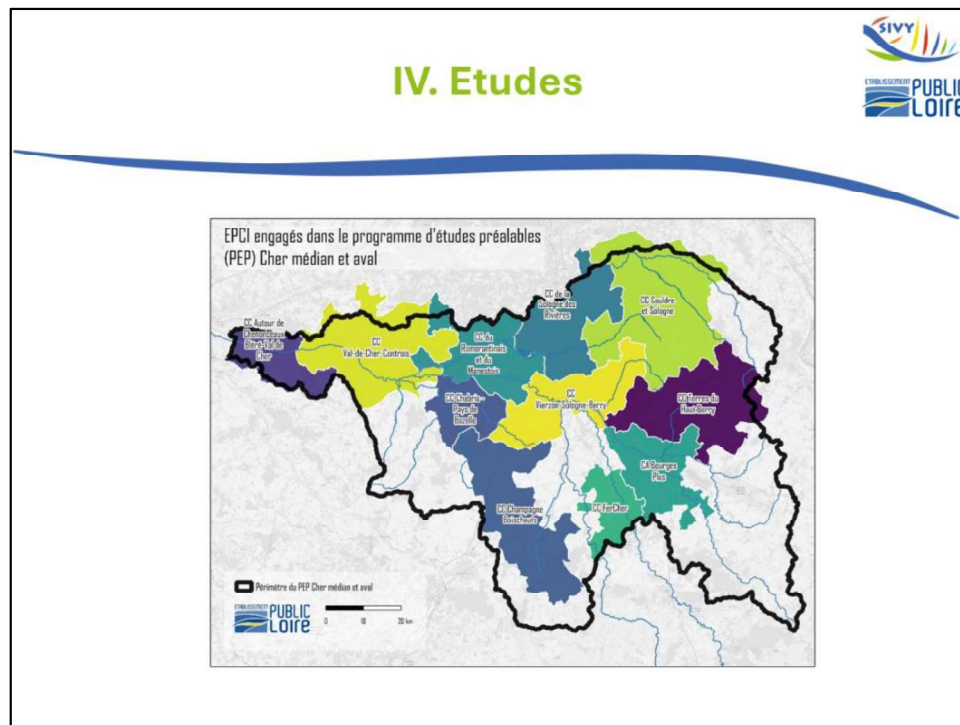
Il informe les élus que le Préfet s'est déplacé sur site le 14 août en présence des techniciens.

M BLOND précise que l'ouvrage est bien un ouvrage de répartition et qu'envoyer plus d'eau d'un côté signifie en avoir moins de l'autre. Il rappelle que l'eau doit s'écouler là où la Yèvre doit naturellement couler.

M PETITHOMME (Communauté de communes Terres du Haut Berry).se demande à qui appartient la rivière.

M BLOND répond que, selon le Code civil, chaque propriétaire possède jusqu'à la moitié du lit. L'eau, elle, n'appartient à personne et l'ouvrage appartient à deux propriétaires.

Il propose d'aborder la réglementation lors d'un prochain conseil.



Mme MILNE reprend la parole pour présenter certaines études en cours.

« PEP » CHER MÉDIAN ET AVAL - SIVY

Porteur du projet :

- l'Établissement public Loire

Dates du projet :

- Début : juillet 2024
- Fin : juillet 2026 (avenant pour décembre 2026)
- PAPI (programme d'actions) : 2027

Programme d'actions (Total sur le Cher aval) :

- 56 actions (7 axes)
- 3 340 057€ au total
- 27 250€ engagés par le SIVY

Rappel du financement du poste (2 ans) :

50 % - hors frais fonctionnement : Etat (FPRNM)

Reste à charge (50%) :

- 17,5 % : SIVY
- 12,5 % : Bourges Plus
- 10 % : Vierzon Sologne Berry
- 10 % : SIAB3A (Auron)

Elle présente le Programme d'Etudes Préalables qui intervient avant le Programme d'Action de Prévention des Inondations et qui se termine en décembre 2026 (avenant en cours).

Elle ajoute que plusieurs syndicats et Communauté de Communes et d'Agglomération se sont engagés dans la démarche avec, entre autres, le financement du poste du second animateur du PEP Cher médian et Aval.



« PEP » CHER MÉDIAN ET AVAL - SIVY



- ✓ Etude de ruissellement du BV du Moulon:
 - COPIL de la Phase 2 : 27 mai 2026
 - Décision de la CCTHB d'activation des TO 1 et 2 avec une modification
- ✓ Etude de connaissance du BV du Barangeon:
 - COPIL de la Phase 2: 25 mars 2026 à Neuvy-sur-Barangeon
 - **Décision du SIVY sur les scénarii de crues à modéliser (5)**
- ✓ Pose de 11 repères de crues:
Repérage et mesures le 23 juillet 2026



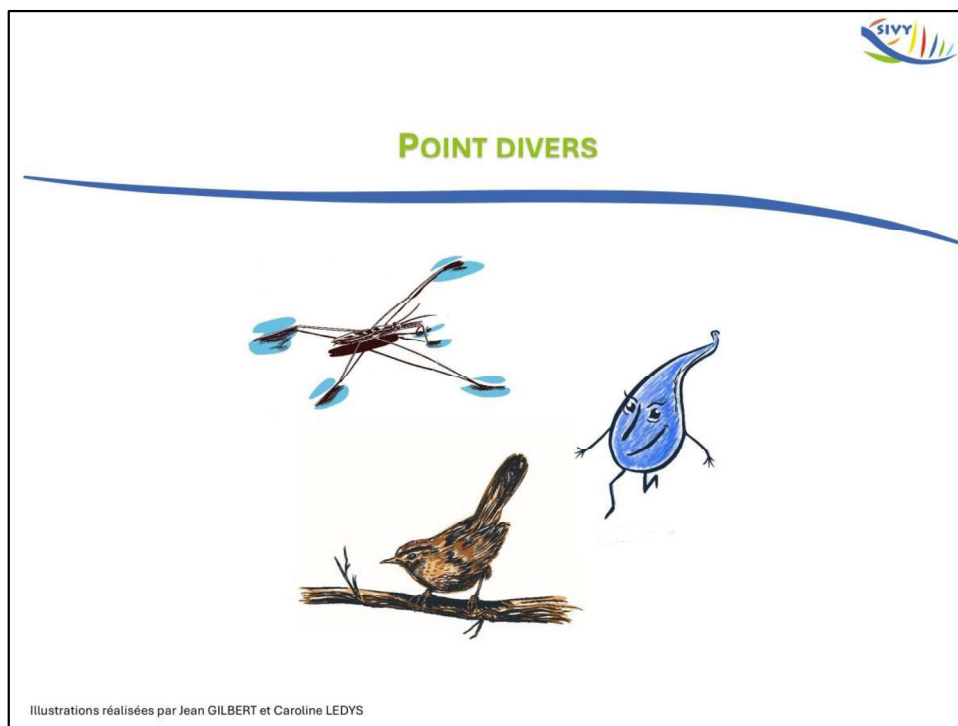
N° de page	N° du site	Localisation	Commune
05	1	Maison de l'eau	Neuivy-sur-Barangeon (18)
07	2	Lavoir	Neuivy-sur-Barangeon (18)
11	3	Aire de jeux	Saint-Laurent (18)
13	4	Place de l'Eglise	Vignoux-sur-Barangeon (18)
15	5	Place de la mairie	Vignoux-sur-Barangeon (18)
17	6	Ancien moulin	Mehun-sur-Yèvre (18)
22	7	Pôle de la porcelaine	Mehun-sur-Yèvre (18)
24	8	Aire de pique-nique	Berry-Bouy (18)
26	9	Marais	Bourges (18)
29	10	Stade	Saint-Palais
32	11	Stade	Saint-Martin-d'Auxigny (18)



Mme MILNE indique que dans le cadre du PEP, le SIVY porte une étude hydraulique en cours et accompagne techniquement la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry dans une autre étude.

Ces études n'ont pas de valeur réglementaire, mais constituent un appui décisionnaire pour les documents d'urbanisme.

Mme MILNE ajoute que dans le cadre du PEP, 11 repères de crues seront posés d'ici octobre 2026. Elle précise que les communes concernées ont déjà donné leur accord.



En l'absence de question de remarques ou questions Mme MILNE propose de passer au point divers.

Panneaux pédagogiques

Les écrit'Ô du SIVY

Fourniture des écrit'Ô :

- Aubinges;
- Bourges;
- Les Aix d'Angillon;
- Marmagne;
- Méry-ès-Bois;
- Moulins-sur-Yèvre;
- Rians;
- Saint-Eloy-de-Gy;
- Saint-Germain-du-Puy;
- Saint-Martin d'Auxigny;
- Saint-Palais;
- Vasselay.

12/61 communes

Illustration réalisée par Jean GILBERT et Caroline LEDYS

Mme MILNE informe le comité syndical des « Ecrit'Ô du SIVY », projet pédagogique porté par l'ancienne équipe technique. Elle indique que dans ce cadre, des panneaux pédagogiques ont été fournis à plusieurs communes et que de nombreuses communes restent encore à équiper.

Elle précise qu'une visite du terrain est réalisée avec les équipes technique et/ou les élus afin de choisir les emplacements les plus pertinents, en tenant compte de la fréquentation, de la visibilité et de l'intérêt pédagogique.

Le SIVY précise également que les communes peuvent demander le catalogue des panneaux disponibles.

Exposition temporaire



Les écrit' du SIVY

Exposition temporaire du SIVY:

- ❖ Ecole de Berry-Bouy ;
- ❖ Médiathèque à Méry-ès-Bois ;
- ❖ Mairie de Moulins-sur-Yèvre ;
- ❖ Bibliothèque de Rians ;
- ❖ Médiathèque de Saint-Doulchard ;
- ❖ Bibliothèque Saint-Eloy-de-Gy ;
- ❖ Bibliothèque de Saint-Germain-du-Puy ;
- ❖ Bibliothèque de Saint-Martin d'Auxigny ;
- ❖ Mairie de Crosses.

SAINT-DOULCHARD Une exposition sur l'eau pour petits et grands et des ateliers à la médiathèque

Les écrit' du Sivy pour la biodiversité

À travers l'exposition temporaire des écrit' du Sivy, le 18 et 19 octobre, les habitants de Saint-Doulchard, mais aussi de toutes les communes du SIVY, sont invités à découvrir la biodiversité aquatique et les enjeux liés à la ressource en eau.

Le programme des ateliers proposés jusqu'au 10 mai

Mardi 8 avril, de 14 heures à 17 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 18 heures à 19 heures : atelier parents "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 19 heures à 20 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 20 heures à 21 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 21 heures à 22 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 22 heures à 23 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 23 heures à 24 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 24 heures à 25 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 25 heures à 26 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 26 heures à 27 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 27 heures à 28 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 28 heures à 29 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 29 heures à 30 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 30 heures à 31 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 31 heures à 32 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 32 heures à 33 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 33 heures à 34 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 34 heures à 35 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 35 heures à 36 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 36 heures à 37 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 37 heures à 38 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 38 heures à 39 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 39 heures à 40 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 40 heures à 41 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 41 heures à 42 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 42 heures à 43 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 43 heures à 44 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 44 heures à 45 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 45 heures à 46 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 46 heures à 47 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 47 heures à 48 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 48 heures à 49 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 49 heures à 50 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 50 heures à 51 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 51 heures à 52 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 52 heures à 53 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 53 heures à 54 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 54 heures à 55 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 55 heures à 56 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 56 heures à 57 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 57 heures à 58 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 58 heures à 59 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 59 heures à 60 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 60 heures à 61 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 61 heures à 62 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 62 heures à 63 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 63 heures à 64 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 64 heures à 65 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 65 heures à 66 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 66 heures à 67 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 67 heures à 68 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 68 heures à 69 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 69 heures à 70 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 70 heures à 71 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 71 heures à 72 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 72 heures à 73 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 73 heures à 74 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 74 heures à 75 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 75 heures à 76 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 76 heures à 77 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 77 heures à 78 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 78 heures à 79 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 79 heures à 80 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 80 heures à 81 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 81 heures à 82 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 82 heures à 83 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 83 heures à 84 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 84 heures à 85 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 85 heures à 86 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 86 heures à 87 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 87 heures à 88 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 88 heures à 89 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 89 heures à 90 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 90 heures à 91 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 91 heures à 92 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 92 heures à 93 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 93 heures à 94 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 94 heures à 95 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 95 heures à 96 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 96 heures à 97 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 97 heures à 98 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 98 heures à 99 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.

Mardi 8 avril, de 99 heures à 100 heures : atelier parents-enfants "Osons fabriquer son bâton de pluie" à partir de 6 ans. Sans inscription.





Mme MILNE ajoute que le SIVY propose également une exposition pédagogique, disponible gratuitement dans ses locaux, pour les enfants et les adultes.

Animations





Animations Concert'eau : Enjeux sur l'eau

- ❖ Elus et décideurs locaux priorités







2 sessions

Programme:

- Actions des syndicats en faveur des milieux aquatiques et impact sur la qualité et la quantité de la ressource
- Visite des travaux

Sur inscription
Dates en cours de réflexion:
septembre/ octobre 2026

Mme MILNE informe les élus que le SIVY est engagé dans la démarche Concert'eau portée par le Département. L'action de communication est portée avec trois autres syndicats, et réalisée par Nature 18 en tant que prestataire.

Elle précise que des animations pour les élus seront organisées d'ici la fin de l'année afin de les sensibiliser au bénéfice des travaux des syndicats sur la gestion Quantitative et qualitative de l'eau dans le Cher.

POINT SUR LA RESSOURCE

✓ Mesures de débits régulières (hebdomadaires ou bi-mensuelles)

✓ 14 Bassins en crise (dont **Yèvre amont, Colin-Ouatier-Langis, Yèvre aval**)

	Date de passage en crise	Date de l'arrêté
Yèvre amont	16/07/2026	24/07/2026
Colin-Ouatier-Langis	21/08/2026	
Yèvre aval	16/07/2026	

<https://vigieau.gouv.fr>

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans le Cher

Niveau : Crise
USAGE RÉSERVÉ !

Mesures d'interdiction des usages

Les mesures ci-dessous sont données à titre d'exemple, d'autres restrictions s'appliquent. Consultez le site : <https://www.cher.gouv.fr>

Arrosage Irrigation
 Limitation : Potagers, pelouses, massifs fleuris, arbres, arbustes. Interdiction : Terrains de sports, golfes. Réduction spécifique des usages agricoles (jusqu'à 100 %).

Nettoyage
 Interdiction : Nettoyer à grande eau les terrasses, façades et toitures. Interdiction : Laver les véhicules.

Remplissage
 Interdiction : Fonctionnement des fontaines à circuit ouvert ou fermé. Interdiction : Pour les piscines à usage privé, de plus de 1m3. Interdiction : Remplir les plans d'eau.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

VigiEau
 Pour m'informer sur la sécheresse et les mesures de restrictions qui me concernent, je flashe ce QRCode ou je vais sur www.vigieau.gouv.fr

Mme MILNE propose, comme c'était le cas lors des anciens comité syndicaux, de faire un point sur la ressource.

M CABRERA (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) demande si le SIVY ne devrait pas avoir une voie plus forte en cellule de l'eau pour faire passer les messages en faveur des milieux aquatiques.

Mme MILNE répond que les seuils d'alerte, d'alerte renforcée et de crise sont définis dans l'arrêté cadre sécheresse et que seule sa révision pourrait permettre d'anticiper la baisse drastique des débits.

M COSSON rappelle qu'en dernier recours, c'est le Préfet qui tranche. Il ajoute que l'aspect économique est aussi en jeu, notamment pour l'agriculture. Il indique que la pression est forte de tous les côtés. Il précise que les irrigants ont besoin d'eau, mais que personne ne s'engage réellement sur des actions permettant de réduire cette dépendance.

Il informe les délégués que le Préfet a expliqué très clairement que la période était critique pour les irrigants et explique son choix de maintenir dix jours supplémentaires d'autorisation, décision pour laquelle les irrigants l'ont remercié. Il souligne toutefois qu'il aurait été souhaitable que cette décision intervienne plus tôt, au vu des conditions hydrologiques.

M BENOIT, qui siège à la cellule de l'eau, indique que lors de précédents groupes de travail autour de la révision de l'arrêté cadre sécheresse, il avait proposé d'anticiper au regard des prévisions météo. Il ajoute que la réponse avait été négative.

M CABRERA rappelle que le réseau d'approvisionnement de secours repose sur la Loire. Et que cet été, la Loire était quasiment à sec, ce qui montre la fragilité du système et l'absence de solution alternative en cas de crise prolongée. Il cite également l'exemple de la Bretagne, où les producteurs de choux-fleurs ont renoncé à planter, faute de possibilité d'irrigation.

M COSSON insiste sur le fait qu'il ne souhaite pas stigmatiser une profession, mais que la situation devient difficile à accepter.

Mme RIOU dit qu'il faut penser plus loin, notamment sur les chasses d'eau qui sont alimentées par de l'eau potable.

Mme MILNE rappelle que l'étude HMUC, portée par le SAGE Yèvre-Auron est sensée définir les volumes prélevables. Elle ajoute que cette étude n'arrive pas à être achevée, faute de financements suffisants, ce qui retarde la mise en place d'actions structurantes.

M BENOIT complète en expliquant que le SAGE vote un volume d'eau dédié aux irrigants, calculé en fonction des surfaces irriguées. Il explique que les exploitants doivent être équipés de compteurs, et que le préfet peut accorder des dérogations dans certaines situations.

❖ Point agenda (présentée par Mme MILNE)

AGENDA



- 08/09: Réunion de lancement des travaux sur La Brosse à Aubinges
- 09/09: Animation Concert'eau – Le Châtelet
- 14/09: Démarrage des travaux sur La Brosse à Aubinges
- 16/09: Journée régionale des élus – Milieux Aquatiques
- 16/09: Animation Concert'eau – Châteaumeillant
- 19/09: Journée du Patrimoine à Saint-Germain-du-Puy
- 23/09: Animation Concert'eau - Lignièrès
- 25/09: COPIL Concert'eau
- 28/09: COPIL Etude du risque inondation du Barangeon
- 06/11: Journée des techniciens (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
- 19-20/11: Forum des rivières



M COSSON présente les différentes réunions prévues dans les semaines à venir et Mme MILNE précise que si des élus sont intéressés par la journée régionale des élus en charge des milieux aquatiques du 16 septembre, il convient de le signaler afin de leur transférer les informations nécessaires.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

✓ **Prochain Conseil Syndical** : Début Décembre 2026

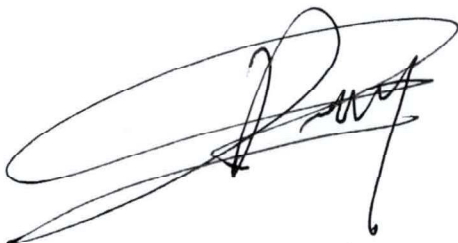
- Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2027
- Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires
- ...



L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h22.

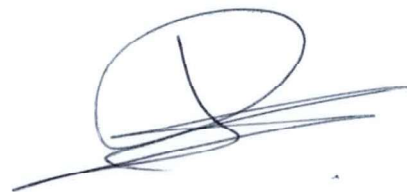
Le présent procès-verbal, dressé le 02/09/2026 à 20h22 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Président,



Monsieur Thierry COSSON

Le Secrétaire de séance,



Monsieur Renaud BLOND